

DECLARATION DU SE UNSA CAPD du 18 juin 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'année 2009 est placée sous le sceau de la rupture en termes de mouvements départementaux. La note de service ministérielle, qui se veut un tout « politiquement cohérent » autour de la mobilité des enseignants du premier degré, sonne comme la fin de la mutation choisie, qui devient, désormais, subie.

C'est aujourd'hui une CAPD importante puisqu'à l'occasion du mouvement des enseignants du 1^{er} degré de Saône-et-Loire, près de 900 collègues sont concernés par cette opération, soit par choix, soit par nécessité, et ils sont tous impatients et souvent inquiets de connaître les résultats définitifs.

C'est dans ce contexte que nous vous interrogeons sur l'avenir du paritarisme au regard de la méthode de travail commandée par le Ministère .Conformément aux consignes ministérielles, vous avez pris la décision de mettre le projet du mouvement sur I-Prof remettant ainsi en cause le paritarisme, indispensable pour un traitement équitable et transparent de tous les enseignants. Nous avons donc rappelé à nos collègues que seule la CAPD avait le pouvoir d'entériner les propositions d'affectation, et nous soulevons ici la question de la survie même du paritarisme, principe acquis en 1920, puis enrichi de plusieurs lois et décrets dans les années 1980. Cette conquête syndicale garantit à nos collègues une gestion transparente, équitable et juste de leur carrière.

Les enseignants eux-mêmes ne comprennent toujours pas cet emballement autour de la réorganisation complète du mouvement et ne font que constater, au contraire, le désordre et le trouble que cela occasionne.

Sur un tel sujet, c'est tout un processus de concertation qui aurait dû s'engager au plan national avec les syndicats d'enseignants. Au plan local, il ne peut s'agir de plaquer des choses sans prendre en compte la réalité du terrain. M. l'Inspecteur d'Académie, dans notre département, vous avez réuni deux groupes de travail, vous nous avez reçus en audience, et les échanges entre l'administration et les organisations syndicales ont certes existé. Cependant, force est de constater que les décisions que vous avez arrêtées ont trop rarement pris en considération les oppositions et propositions que nous avons fait remonter du terrain, largement exprimées par ailleurs dans la pétition de plus de 700 signatures que nous vous avons remise.

Sous couvert d'une harmonisation académique, qui n'est que chimérique, car nous pouvons relever maintes différences, tant dans le calendrier, dans le déroulement des opérations et surtout dans le calcul du barème, vous n'avez pas pris en compte nos oppositions et nos propositions. Chacun constate en fait que cette harmonisation n'est pas si flagrante au regard des circulaires des 4 départements de notre académie.

Nous constatons aussi que la concertation est réduite à sa portion congrue. L'arbitraire est remis sur le devant de la scène avec les vœux sur zones géographiques qui créent de l'angoisse, et une phase d'ajustements on ne peut plus opaque.

M. l'Inspecteur d'Académie, le SE-UNSA prend acte des nouvelles pratiques et vous fait part de son indignation et de son opposition à celles-ci. Certes des divergences de points de vue ont toujours existé entre l'administration et les représentants du personnel, mais les conditions du mouvement départemental n'ont jamais donné lieu à autant de questions et de critiques, et un consensus finissait habituellement par conclure les opérations. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Nos collègues ont parfaitement conscience que l'examen de leur situation en CAP garantit une décision administrative transparente et équitable. Nous leur avons prouvé que nous avons à cœur de les représenter au mieux, en effectuant avec sérieux le suivi de leur dossier, en les conseillant, en adressant à vos services de nombreuses remarques, suggestions et questions. Ils sont particulièrement attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons, avec nos collègues, qu'il est menacé.

Concernant la première phase du mouvement, l'affectation des collègues sur des postes fractionnés publiés alors que les titulaires à temps partiel étaient appelés à muter eux-mêmes, pose de sérieuses difficultés. La question d'une nomination à titre définitif ou provisoire n'est pas réglée et demande une réflexion et des décisions claires. Concernant l'absence de 2nd mouvement remplacé par la phase d'ajustements, nous ne cachons pas nos inquiétudes quant aux résultats et aux insatisfactions qu'ils vont entraîner. Ne pas avoir publié les postes disponibles après la première phase pour solliciter à nouveau les vœux des collègues sans postes est une énorme erreur! L'utilisation de la saisie manuscrite des vœux sur zone reste beaucoup trop aléatoire. Comment déceler la préférence d'un enseignant nommée sur une zone par rapport à une série de postes dont il n'a pas eu connaissance? Tout le travail fourni, de la part de vos services qui n'ont pas ménagé leurs efforts et de la part des représentants des personnel que nous sommes, qui avons eu à cœur d'être au plus près de nos collègues, n'est qu'un travail empirique qui n'est pas digne des enjeux. De multiples modifications se sont succédées au cours des semaines, des jours, des dernières heures précédant la CAPD, elle -même repoussée d'une semaine, suite à une série de chaînes.

En conclusion, sur ce point, je vous informe que le SE-UNSA a rencontré au plan national la Direction Générale des Ressources Humaines au Ministère le mercredi 20 mai. Nous avons exigé qu'un bilan qualitatif complet soit réalisé avant d'engager la réflexion sur la note de service mouvement 2010.

Nous demandons qu'une démarche similaire soit engagée dans notre département. En effet, le but affiché par le Ministère de rendre le mouvement plus efficace n'a pas été atteint, pas plus d'ailleurs que les permutations pour lesquelles on a pu constater des résultats bien moins bons que les autres années.

Nous souhaitons par ailleurs vous faire part de nos interrogations sur quatre autres points, mais nous vous les avons soumis au titre des questions diverses plutôt que de les intégrer dans cette déclaration. Il s'agit de vous interroger sur : le temps partiel, la NBI CLIS, les décharges de direction des écoles et les stages filés, les CAE-CAV et l'aide administrative.